

1854

Mardi 8 novembre 1955.

Exportations de matériel de  
guerre à destination d'Israël  
et des Etats arabes.

Département politique. Proposition du 31 octobre 1955 (annexe).  
Département politique. Complément du 3 novembre 1955 (annexe).  
Département militaire. Rapport joint du 5 novembre 1955 (adhésion).

Le Conseil adopte la proposition du département politique du 31 octobre 1955, rejette le complément du 3 novembre 1955 et

d é c i d e

dès lors:

1. De refuser toute exportation vers Israël et les Etats arabes de matériel de guerre provenant de stocks.
2. De refuser toute nouvelle demande de fabrication d'armes destinées à ces pays.
3. D'autoriser l'exportation de matériel de guerre vers ces Etats, dont l'autorisation de fabrication a déjà été accordée.
4. De charger le département politique d'examiner la possibilité, le moment venu, de refuser de même les exportations mentionnées sous 3, si l'évolution de la situation dans le Proche-Orient le requiert.

Extrait du procès-verbal au département politique (en 10 exemplaires) et au département militaire (en 4 exemplaires) pour information.

Pour extrait conforme:  
Le secrétaire,

*Flückiger*